

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 012-1567/15/CC

**■ Approbation du transfert des parkings Saint Just-Beauguard- Tilleuls à Marseille
13ème arrondissement**

DPPLSV 15/14146/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire de parcelles sises quartier de Saint Just, impasse des Tilleuls et Rue Beauguard dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille. Elles sont cadastrées 213 888 I n°0081 pour 369 m², I 0123 pour 657 m², I 0124 pour 96 m², I 0125 pour 558 m², I 0126 pour 9 826 m², I 0144 pour 14 m², I 0146 pour 192 m² et I 0147 pour 2 461 m².

Dans le cadre de l'exercice des compétences Transport urbain et Voirie publique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, conformément à l'article L5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de régulariser par un acte administratif le transfert de propriété des parkings dénommés Saint Just, Beauguard et Tilleuls.

Parking St Just			Parking Beauguard			Parking Tilleuls		
Quartier	Section n°	M ²	Quartier	Section n°	M ²	Quartier	Section n°	M ²
213 888	I 0123p	90	213 888	I 0144	14	213 888	I 0081	369
213 888	I 0125p	107	213 888	I 0147	708	213 888	I 0124	96
213 888	I 0126p	3934	213 888	I 0146p	108	213 888	I 0123p	60
213 888	I 0147p	1289				213 888	I 0126p	1389
213 888	DP	1850						

Il est à noter qu'une partie des parkings Beauguard et Tilleuls, non cadastrée, est déjà incorporée dans le domaine public de la voirie.

Une caserne des Marins Pompiers de Marseille, éditée sur une partie des parcelles I 146p, 147p, 125p, 126p et 123p, d'une surface d'environ 5 997 m² reste propriété de la Ville de Marseille.

Un Document d'Arpentage sera annexé à l'acte administratif, il permet de dissocier les parkings devant faire l'objet du transfert au profit de la Communauté Urbaine, de la Caserne des Marins Pompiers de Marseille demeurant la propriété de la Ville de Marseille.

Des servitudes seront également à créer au profit des deux collectivités, il s'agit notamment de servitudes générales d'accès, de réseau, d'entrée et sortie de ladite caserne, de passage et d'entretien du transformateur électrique.

Conformément à l'article 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales le transfert de propriété de ces biens dans le cadre d'un accord amiable « ne donne pas lieu à indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires ».

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille n° 03/1186/EHCV du 15 décembre 2003

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il y a lieu d'approuver le transfert des parkings Saint Just, Beugeard et Tilleuls situés quartier Saint Just dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille, dans le cadre des compétences communautaires.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le transfert à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, des parcelles suivantes sises à Marseille 13ème arrondissement telles que figurant sur le plan ci-annexé :

Parking St Just			Parking Beugeard			Parking Tilleuls		
Quartier	Section n°	M²	Quartier	Section n°	M²	Quartier	Section n°	M²
213 888	I 0123p	90	213 888	I 0144	14	213 888	I 0081	369
213 888	I 0125p	107	213 888	I 0147	708	213 888	I 0124	96
213 888	I 0126p	3934	213 888	I 0146p	108	213 888	I 0123p	60
213 888	I 0147p	1289				213 888	I 0126p	1389
213 888	DP	1850						

Article 2 :

Est approuvée la création de servitudes au profit de chaque collectivité. Il s'agit notamment de servitudes générales d'accès, de réseaux, d'entrée et sortie de ladite caserne, de passage et d'entretien du transformateur électrique.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les documents et actes afférents à ce transfert de propriété.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Équipements communautaires
Eau - Assainissement

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER